Département
PAS-DE-CALAIS
Canton
BOULOGNE NORD OUEST
Commune
WIMEREUX

Arrêté n°2026_486
Feuillet n°067

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

ST/PR/ME
Le Maire de la Ville de WIMEREUX,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2213-1 et L 223-2 et suivants,

VU, le Code de la Sécurité Intérieure, notamment son article L 511-1,

VU, le Code Pénal,

VU, le Code de la Route

VU, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

CONSIDERANT, la fermeture de la Forêt des Enfants afin de permettre les travaux d'abattage d'arbres (coupes sanitaires d'arbres atteints de chalarose) par l'entreprise Fichaux Bois Energie à Bayenghem-lès-Seninghem à Wimereux,

CONSIDERANT, qu'il convient de réglementer l'accès à cet espace public et de prendre des mesures afin d'éviter tout danger et prévenir les accidents,

A R R E T O N S

Article 1er : Les accès de la Forêt des Enfants sont interdits, considérés comme gênants, à compter du 12 octobre 2026 et ce jusqu'à la fin des travaux.

Article 2 : Les interdictions prévues au présent arrêté ne s'appliquent pas aux secours, à la Police, aux médecins, aux personnels médicaux, de lutte contre l'incendie et communaux de Wimereux ainsi qu'à l'entreprise Fichaux Bois Energie.

Article 3 : La signalisation nécessaire sera mise en place par les services techniques de la ville de Wimereux.

Article 4 : L'entreprise Fichaux Bois Energie est responsable du parfait déroulement de ces travaux forestiers.

Article 5 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

.../...

<u>Article 6</u> : Monsieur le Maire de Wimereux certifie que le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet de la ville de Wimereux, publié dans le registre réglementaire de la Commune et transmis aux intéressés.

<u>Article 7</u> : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Central de Police Nationale de Boulogne sur mer et MM. les gardiens de Police municipale de Wimereux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

VU, le D.G.S.

Signé électroniquement par :
Jean-Luc DUBAËLE
Date de signature : 06/10/2026
Qualité : Maire de la ville de WIMEREUX

